

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

#### Session ordinaire 2022-2023

TL/CE P.V. LOG 04

# **Commission du Logement**

### Procès-verbal de la réunion du 2 mars 2023

#### Ordre du jour :

- 1. Assises du Logement du 22 février 2023
  - Continuation des échanges de vues
- 2. Divers

\*

#### Présents:

Mme Semiray Ahmedova, M. François Benoy, M. Félix Eischen, M. Max Hahn, Mme Cécile Hemmen remplaçant M. Yves Cruchten, M. Max Hengel, Mme Elisabeth Marque, Mme Nathalie Oberweis, Mme Jessie Thill

M. Marc Goergen, observateur délégué

Mme Diane Dupont, M. Mike Mathias, du Ministère du Logement

M. Tun Loutsch, de l'Administration parlementaire

Excusés:

M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Marc Lies, M. Roy Reding, M. Serge Wilmes

M. Henri Kox, Ministre du Logement

\*

Présidence :

Mme Semiray Ahmedova, Présidente de la Commission

\*

## 1. Assises du Logement du 22 février 2023

- Continuation des échanges de vues

La réunion du 2 mars 2023 de la Commission du Logement (ci-après « commission parlementaire ») constitue la suite de l'échange de vues, entamé lors de la réunion du 23 février 2023, relatif aux assises du Logement du 22 février 2023.

Madame Elisabeth Margue (CSV) aimerait recevoir plus de détails en relation avec l'annonce de Monsieur le Ministre du Logement qui s'est prononcé en faveur d'une hausse temporaire du crédit d'impôt sur les actes notariés (lux. *bëllegen Akt*) de 20.000 euros à 30.000 euros pendant les douze prochains mois.

<u>Un représentant du ministère</u> renvoie dans ce contexte aux discussions concernant une série d'adaptations fiscales qui sont actuellement menées au niveau gouvernemental et informe qu'aucune décision n'a encore été prise à ce stade.

En ce qui concerne les assises du Logement, la commission parlementaire constate qu'à part l'intervention de Madame la Députée, il n'y a pas d'autres questions en suspens.

#### 2. Divers

Aucun sujet n'est abordé sous ce point de l'ordre du jour.

Luxembourg, le 2 mars 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact